

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 25 janvier 1875.)

Le délai pour la mise en vigueur de l'arrêté fédéral du 10 octobre 1874, concernant les faveurs en matière de péage accordées pour le matériel des chemins de fer, étant expiré le 21 courant, le Conseil fédéral en a décrété la mise à exécution.

Le Conseil fédéral a prolongé d'une année les délais fixés dans l'arrêté fédéral du 30 janvier 1874, concernant la concession d'un chemin de fer de Glaris à Linththal, pour la justification financière, ainsi que pour le commencement des terrassements, par conséquent le premier délai jusqu'au 30 janvier 1876 et le second jusqu'au 31 décembre de la même année.

Tous les officiers nommés, le 11 courant, instructeurs d'arrondissement *), ayant déclaré accepter leur nomination, leurs arrondissements ont été définitivement assignés comme suit :

I^{er} arrondissement :

Vaud, Valais (Bas-Valais) et Genève, à M. le colonel fédéral Louis *Chuard*, à Lausanne.

II^e arrondissement :

Neuchâtel, Fribourg, Berne (Jura), à M. le colonel fédéral Jacques *Salis*, à Coire.

III^e arrondissement :

Berne, à M. le commandant Albert *Walther*, à Berne.

*) Voir page 49 plus haut.

IV^e arrondissement :

Berne (Haute-Argovie et Emmenthal), Lucerne, Unterwalden (Haut et Bas) et Zoug, à M. le lieutenant-colonel Auguste *Rudolf*, à Aarau.

V^e arrondissement :

Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, à M. le colonel fédéral Albert *Stadler*, à Zurich.

VI^e arrondissement :

Schaffhouse, Zurich et Schwyz, à M. le lieutenant-colonel Henri *Bollinger*, à Schaffhouse.

VII^e arrondissement :

Thurgovie, Appenzell (deux Rhodes) et St-Gall, à M. le commandant Jean *Isler*, à Kaltenbach.

VIII^e arrondissement :

Grisons, Tessin, Uri, Valais (Haut-Valais), Glaris et Schwyz, à M. le colonel fédéral Henri *Wieland*, à Bâle.

NOTE. La fixation des arrondissements de division a eu lieu le 16 novembre 1874 (voir Feuille fédérale de 1874, vol. III, page 513).

Le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg a informé le Conseil fédéral qu'il a reçu, le 19 courant, une lettre datée du 2 du même mois, par laquelle M. Charles *Vissaula* donne sa démission en qualité de membre du Conseil national.

Par office du 20 courant, le Gouvernement du Canton de Schaffhouse annonce au Conseil fédéral que le Grand Conseil, dans sa séance du 7 courant, a élu M. Gustave *Schoch*, avocat, à Schaffhouse, comme député au Conseil des Etats, en remplacement de M. Henri *Stamm*, nommé Juge fédéral.

(Du 29 janvier 1875.)

Le Conseil fédéral a prolongé jusqu'au 1^{er} février 1876 le délai fixé par l'arrêté fédéral du 1^{er} janvier 1872 et par les arrêtés du Conseil fédéral des 24 février 1873 et 6 février 1874, pour la justification financière et le commencement des terrassements du chemin de fer *Uster-Pfäffikon-Saaländ*.

Le Conseil fédéral a nommé :

(le 25 janvier 1875)

Copiste au bureau fédéral des travaux

publics :

M. Isidore Fischer, de Triengen,
à Lucerne ;

(le 27 janvier 1875)

Télégraphiste à Weisslingen :

M. Jean Burri, dépositaire postal,
de Weisslingen (Zurich) ;

» » Zimmerwald :

M^{me} Elise Streit née Jungi, de
Zimmerwald (Berne) ;

(le 29 janvier 1875)

Buraliste postal à Safenwyl ;

M. Rodolphe Schärer, aide postal,
de Safenwyl (Argovie) ;

Commis de poste à Vevey :

» Jean-Ulrich Müller, d'Adlikon
(Zurich), commis de poste à
Zurich.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1875
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.01.1875
Date	
Data	
Seite	130-132
Page	
Pagina	
Ref. No	10 063 530

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.